

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT. **Mesdames** : L. BISCHOFF - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - R. POUPELIN et N. CERCLÉ.

Excusée : Mme O. TIERSONNIER

Pouvoir : O. TIERSONNIER à L. BISCHOFF

Le compte rendu de la séance du 12 Février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

- Compte rendu des réunions Sivom Val d'Allier et Sivos.
- Réunion avec la DASEN pour programme « Territoires Educatifs Ruraux ».
- Sivom Val d'Allier : réunion le 11 Avril pour travaux conséquents sur les canalisations.
- Réunion Ste NGE Infranet : Voir le positionnement d'une armoire en vue du passage de la fibre.
- Broyeur à branches prêté par le sictom sera sur la commune pendant 2 jours.

VOTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2024 Assainissement qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- **section de fonctionnement : 28 943,00 €**
- **section d'investissement : 38 977,47 €**

VOTE DU BUDGET « BAR RESTAURANT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 Bar Restaurant qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- **section de fonctionnement : 28 375,00 €**
- **section d'investissement : 19 560,00 €**

VOTE DU BUDGET « COMMUNE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2024 de la Commune qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- **section de fonctionnement : 518 950,51 €**
- **section d'investissement : 342 416,03 €**

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format.

La commune ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 24/07/2023 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au-dessus de la mairie a été entièrement remis en état (peinture, papier, sol refait, deux portes et une fenêtre changées). Il est prêt pour être loué, le loyer est fixé à 380 € par mois.

Le diagnostic immobilier va être réalisé dans les jours qui suivent. Une annonce a été déposée, et plusieurs personnes se sont manifestées pour le visiter.

Les membres, à l'unanimité donnent tous pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le bail avec un nouveau locataire dès que possible.

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – TRAVAUX AU CAFE RESTAURANT.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté des fissures à plusieurs endroits du carrelage du bar restaurant et d'importantes tâches d'humidité dans l'appartement situé au-dessus du bar. Une déclaration a été faite auprès de notre assurance dommage ouvrage et une expertise a eu lieu le 21 mars 2024.

Pour les fissures du carrelage au rez de chaussée l'assurance n'interviendra pas car ce désordre n'est pas de nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, et ne compromet ni la solidité de l'ouvrage ni pour l'activité professionnelle.

Pour les traces d'humidité dans l'appartement, un chiffrage sera communiqué pour la remise en état du plancher et de la douche.

Dans l'attente de connaître le montant de l'indemnité de remboursement de l'assurance, les membres autorisent le Maire à signer tout document pour faire réaliser ces travaux.

DEVIS DEGRADATIONS CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins communaux sont très détériorés, des fossés sont à refaire. En priorité il convient de faire réaliser des travaux sur le chemin de Layat et le chemin des Places.

Un devis auprès de l'Ets Bouhet a été sollicité, un autre auprès de la SAS Chat spécialisé dans la réfection de chemins en terre. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

DOSSIER ATDA SUR LA SECURITE ROUTIERE.

Une étude de faisabilité relative aux aménagements de sécurité sur notre commune, RD 23, RD 205 et RD 480 a été réalisée par les services de l'ATDA.

Plusieurs possibilités sont proposées, il convient d'étudier de qui conviendrait le mieux et le coût pour notre commune. Une réflexion s'impose et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Fin de séance à 22 h 00